



CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 18 DECEMBRE 2008

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Début de séance : 19 h 00

Affiché le 7 janvier 2008

1° - Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 24 novembre 2008.

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 24 novembre 2008.

2° - Liste des décisions du Maire prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Rapporteur : M. BRETILLON

Délibération n° 08/000190

Monsieur le Maire a rendu compte au Conseil Municipal des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

3° - Fixation du nombre d'adjoints au Maire.

Rapporteur : M. BRETILLON

Délibération n° 08/000191

Sur proposition de Monsieur le Maire et en application de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a fixé, à l'unanimité, à dix le nombre des Adjoints au Maire.

4° - Election des adjoints au Maire.

Rapporteur : M. BRETILLON

Délibération n° 08/000192

En application de l'article L 2122-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a procédé à l'élection des Adjoints au Maire, au scrutin secret de liste et à la majorité absolue.

Le Groupe « Charenton Demain » a présenté la liste suivante :

- Monsieur Hervé GICQUEL
- Madame Valérie FRUAUT
- Monsieur Pierre MIROUDOT
- Madame Marie-Hélène MAGNE
- Monsieur Jean-Pierre CRON
- Monsieur Patrick SEGALAT
- Monsieur Benoît GAILHAC
- Madame Chantal LEHOUT
- Madame Chantal GRATIET
- Madame Anne-Marie THIERCE

Le résultat du scrutin est le suivant :

Nombre de votants :	33
Bulletins blancs :	14
Liste « Charenton Demain » :	19

Les membres de la liste « Charenton Demain » conduite par Monsieur Hervé GICQUEL ont été proclamés Adjoint au Maire et ont pris rang dans l'ordre du tableau tels que présentés sur la liste :

- Premier Adjoint au Maire: Monsieur Hervé GICQUEL
- Deuxième Adjoint au Maire: Madame Valérie FRUAUT
- Troisième Adjoint au Maire : Monsieur Pierre MIROUDOT
- Quatrième Adjoint au Maire : Madame Marie-Hélène MAGNE
- Cinquième Adjoint au Maire : Monsieur Jean-Pierre CRON
- Sixième Adjoint au Maire : Monsieur Patrick SEGALAT
- Septième Adjoint au Maire : Monsieur Benoît GAILHAC
- Huitième Adjoint au Maire : Madame Chantal LEHOUT
- Neuvième Adjoint au Maire : Madame Chantal GRATIET
- Dixième Adjoint au Maire : Madame Anne-Marie THIERCE

5° - Indemnité de fonction des élus.

Rapporteur : M. BRETILLON

Délibération n° 08/000193

Le Conseil Municipal a décidé, **à la majorité**, par 28 pour (Groupe Charenton Demain) et 7 voix contre (Groupes Réunir pour Changer et Charenton en Mouvement), d'attribuer des indemnités de fonctions, comme suit :

- Le Maire : une indemnité afférente à 57 % de l'indice brut 1015 (majoré 821)
- 1^{er} Maire Adjoint : 26 %
- 2^{ème} Maire Adjoint : 23 %
- du 3^{ème} au 6^{ème}: 29 % pour chaque Maire-Adjoint ;
- 7^{ème} Maire Adjoint : 27,50 %
- 8^{ème} , 9^{ème} et 10^{ème} Maires-Adjoints : 25 % pour chaque Maire-Adjoint ;
- 6 Conseillers Municipaux Délégués : 12 % pour chaque Conseiller Municipal délégué.

6° - Modification de la composition d'une commission municipale.

Rapporteur : M. BRETILLON

Délibération n° 08/000194

Le Conseil Municipal a fixé, **à l'unanimité**, à douze les membres de la commission « Vie Scolaire - Périscolaire, Famille, Solidarité, Vie des Seniors ».

Madame Chantal GRATIET a été désignée nouveau membre au sein de cette commission.

Le Conseil Municipal a également décidé de modifier le nom de la commission « Vie Culturelle, Vie Associative, Animation, Sports » qui s'intitulera désormais « Vie Associative, Jeunesse, Animation, Sports ».

7° - Election des Conseillers Municipaux membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Rapporteur : M. BRETILLON

Délibération n° 08/000195

Le Conseil Municipal a procédé à l'élection, **à la majorité**, de Madame Chantal GRATIET au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) par 28 voix pour (Groupe Charenton Demain) et 7 abstentions (Groupes Réunir pour Changer et Charenton en Mouvement).

8° - Election d'un nouveau représentant de la Commune au sein du Conseil d'Etablissement de la Résidence pour Personnes Agées Jeanne d'Albret.

Rapporteur : M. BRETILLON

Délibération n° 08/000196

Le Conseil Municipal a procédé à l'élection d'un nouveau représentant de la Ville au sein du Conseil d'Etablissement de la Résidence pour Personnes Agées Jeanne d'Albret en remplacement de Mme Murielle MINART.

Le résultat du vote organisé est le suivant :

- Madame Chantal GRATIET : 20 voix ;
- Madame Françoise KAZIZ : 3 voix ;
- Bulletins blancs : 12.

Madame Chantal GRATIET a été élue, **à la majorité**, au sein du Conseil d'Etablissement de la Résidence pour Personnes Agées Jeanne d'Albret.

9° - **Transfert de compétences vers la Communauté de Communes Charenton le Pont – Saint Maurice (conseil intercommunal de sécurité et de prévention contre la délinquance, adhésion aux syndicats mixtes Paris Métropole et Autolib, voirie intercommunale).**

Rapporteur : M. BRETILLON

Délibération n° 08/000197

Le Conseil Municipal a décidé, **à la majorité**, par 32 voix pour (Groupes Charenton Demain et Réunir pour Changer) et 3 voix contre (Groupe Charenton en Mouvement) de transférer à la Communauté de Communes Charenton le Pont – Saint Maurice :

- Compétences optionnelles :

Création et entretien de la voirie :

Voirie d'intérêt communautaire : rue du Pont, Pont de Charenton jusqu'à la limite territoriale avec la Ville de Maisons-Alfort.

- Compétences facultatives :

Coopération intercommunale : - adhésion au Syndicat Mixte d'Etudes Paris Métropole

- adhésion au Syndicat Mixte Autolib

- Sécurité prévention :

Création et fonctionnement d'un CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) pour la mise en place et gestion des dispositifs locaux de sécurité.

- **Validation de la TPU adoptée par la Communauté de Communes Charenton le Pont-Saint Maurice.**

Rapporteur : M. BRETILLON

Délibération n° 08/000198

Le Conseil Municipal a pris acte de l'adoption de la Taxe Professionnelle unique comme ressource fiscale principale de la Communauté de Communes Charenton le Pont – Saint Maurice et a approuvé, **à la majorité**, par 32 voix pour (Groupes Charenton Demain et Réunir pour Changer) et 3 voix contre (Groupe Charenton en Mouvement) l'application de ce régime fiscal dès le 1^{er} janvier 2009 qui entraîne la perception de la taxe professionnelle auprès des contribuables de la commune par la Communauté de Communes Charenton le Pont-Saint Maurice.

10° - **Signature d'une convention portant sur l'entretien du Tribunal d'Instance.**

Rapporteur : M. FAINTUCH

Délibération n° 08/000199

Le Conseil Municipal a autorisé, **à l'unanimité**, Monsieur le Maire à signer la convention d'entretien pour le Tribunal d'Instance de Charenton.

11° - **Modification de la liste des emplois bénéficiant d'un logement de fonction.**

Rapporteur : M. GICQUEL

Délibération n° 08/000200

Le Conseil Municipal a décidé, **à l'unanimité**, d'accorder l'attribution d'un logement de fonction aux emplois suivants :

Adresse	Emploi concerné	Motif de l'attribution	Abattement
1 rue de Valmy (2 ^{ème} étage)	Directeur des Affaires Culturelles	- Obligations en dehors des heures normales de service sans rémunération complémentaire.	20 %
3 rue de Valmy (2 ^{ème} étage)	Agent d'entretien et de surveillance de l'Espace TOFFOLI	- Contraintes horaires le soir, le week-end et certains jours fériés. - Nécessité d'être domicilié à proximité de l'équipement.	25 %

12° - **Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avenant n° 1 au marché de contrôle, de maintenance et de réparation des aires de jeux.**

Titulaire du marché : SA KOMPAN.

Rapporteur : M. CRON

Délibération n° 08/000201

Le Conseil Municipal a autorisé, **à l'unanimité**, Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 relatif au marché de contrôle, de maintenance et de réparation des aires de jeux.

13° - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avenant n° 1 au marché de maintenance et de réparation des machines outils de serrurerie du Centre Technique Municipal de la Ville de Charenton-le-Pont. Titulaire du marché : Société CINETIC.

Rapporteur : M. CRON

Délibération n° 08/000202

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché de maintenance et de réparation des machines outils de serrurerie du Centre Technique Municipal.

14° - Approbation des tarifs de droits de voirie pour l'année 2009.

Rapporteur : M. CRON

Délibération n° 08/000203

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, les nouveaux tarifs de droits de voirie qui résultent d'une augmentation moyenne de 3 % et qui entreront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2009.

15° - Autorisation donnée en amont à Monsieur le Maire de lancer un appel d'offres ouvert pour le lot 8 : Plomberie et le lot 9 : Traitement d'air, relatifs aux travaux d'extension de l'école maternelle de la Cerisaie.

Rapporteur : M. CRON

Délibération n° 08/000204

Le Conseil Municipal a autorisé en amont Monsieur le Maire, à la majorité, par 32 voix pour (Groupes Charenton Demain et Réunir pour Changer) et 3 abstentions (Groupe Charenton en Mouvement) à signer le marché pour les lots n° 8 (Plomberie) et n° 9 (Traitement d'air), relatifs aux travaux d'extension de l'école maternelle La Cerisaie avec le(s) futur(s) attributaire(s) qui ser(ont)a désigné(s) en Commission d'Appel d'Offres.

16° - Décision Modificative n° 2/2008 de la commune.

Rapporteur : M. GICQUEL

Délibération n° 08/000205

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, l'ajustement et l'ouverture des crédits par la décision modificative n° 2/2008 qui est équilibrée en section de fonctionnement à 349 459,00 € et en section d'investissement à 870 678,58 €.

17° - Décision Modificative n° 1/2008 du budget assainissement.

Rapporteur : M. SEGALAT

Délibération n° 08/000206

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, l'ajustement et l'ouverture des crédits par la décision modificative n° 1/2008 qui est équilibrée en section d'investissement à 2 000 €.

18° - Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2009.

Rapporteur : M. GICQUEL

Délibération n° 08/000207

Le Conseil Municipal a autorisé, à la majorité, par 32 voix pour (Groupes Charenton Demain et Réunir pour Changer) et 3 voix contre (Groupe Charenton en Mouvement), Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater avant le vote du budget primitif 2009 les dépenses d'investissement suivantes :

○ **Département de l'Environnement, Patrimoine et Cadre de Vie :**

- Réaménagement des modulaires de l'Île Martinet :

- Transformation des locaux à usage de bureaux

en sanitaires pour sportifs

37 000 €

○ **Direction des Systèmes d'Information :**

- Logiciels :

57 000 €

- Installation, matériel informatique et bureau :

61 000 €

- Installation matériel et outillage techniques :

3 000 €

○ **Direction Générale des Services :**

- Mobilier tous services :

81 000 €

○ **Service Juridique Marchés Publics :**

- Frais d'insertion :

10 000 €

TOTAL

249 000 €

19° - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de verser au Centre Communal d'Action Sociale un acompte sur leur subvention 2009.

Rapporteur : M. SEGALAT

Délibération n° 08/000208

Le Conseil Municipal a autorisé, à la **majorité**, par 31 voix pour (Groupes Charenton Demain et Charenton en Mouvement) et 4 abstentions (Groupe Réunir pour Changer), Monsieur le Maire à verser un acompte au Centre Communal d'Action Sociale d'un montant de 250 000 € sur leur subvention 2009.

20° - Modification du tableau des emplois permanents.

Rapporteur : M. GICQUEL

Délibération n° 08/000209

Le Conseil Municipal a décidé, à l'**unanimité**, de modifier le tableau des emplois permanents en créant les postes suivants :

- 2 Rédacteurs
- 1 Infirmière de classe normale
- 1 Educateur chef de jeunes enfants
- 1 Educateur de jeunes enfants
- 4 Auxiliaires de soins de 1^{ère} classe
- 1 Animateur
- 1 Adjoint d'animation de 1^{ère} classe

21° - Création d'emplois saisonniers.

Rapporteur : M. GICQUEL

Délibération n° 08/000210

Le Conseil Municipal a décidé, à l'**unanimité**, de créer des emplois saisonniers d'agents d'animation à temps complet ou non complet pour les centres de loisirs maternels et primaires, les cantines scolaires, ainsi que les séjours éventuellement organisés hors du territoire de la commune.

Le nombre d'emplois saisonniers pourra varier selon les effectifs d'enfants inscrits à la cantine ou participant aux activités des centres de loisirs et des séjours de vacances.

22° - Dérogation exceptionnelle aux 25 heures supplémentaires mensuelles en vue de l'organisation des manifestations locales de janvier à décembre 2009.

Rapporteur : M. FAINTUCH

Délibération n° 08/000211

Le Conseil Municipal a décidé, à l'**unanimité**, que le quota des 25 heures supplémentaires mensuelles par agent pourra être dépassé pour l'organisation des manifestations locales prévues de janvier à décembre 2009 selon la liste ci-dessous :

MOIS	MANIFESTATIONS	SERVICES CONCERNES
Janvier	Vœux du Maire Vœux du Maire au personnel communal	Voirie Ateliers Espaces Verts Garage Police Municipale
Mars	Printemps des poètes	Voirie
Avril	Brocante Journée de la déportation	Voirie Police municipale
Mai	Anniversaire de la victoire du 8 Mai 1945 La campagne à Charenton	Voirie Police municipale
Juin	Brocante Appel du 18 juin 1940 Fête du Solstice d'été Elections	Voirie Garage Police municipale Police municipale
Septembre	Forum des associations Fête du parc de Conflans Journées du Patrimoine	Voirie Garage Police municipale
Octobre	Semaine Bleue	Voirie Garage Police Municipale

Novembre	Réception des nouveaux habitants Trophées du sport Commémoration du 11 novembre 1918	Voirie Garage Police municipale
Décembre	Téléthon	Voirie Police municipale

23° - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de verser à des associations municipales un acompte sur leur subvention 2009.

Rapporteur : M. SEGALAT

Délibération n° 08/000212

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire à verser aux associations un acompte sur la subvention qui leur sera accordée en 2009, selon la répartition ci-dessous :

ASSOCIATIONS	ACOMPTE 2009	SUBVENTIONS COMMUNALES 2008
A.L.I.A.J. (Accueil, Loisirs, Information, Animation Jeunesse)	270 000 €	541 000 €
Amicale du 3 ^{ème} Age	5 000 €	35 000 €
Association des Familles de Charenton	1 750 €	5 600 €
Croix Rouge Française	3 000 €	9 400 €
A.C.I.C (Association Communautaire Israélite de Charenton)	10 000 €	20 000 €
Groupement d'Entraide du Personnel Communal	19 000 €	81 000 €
Académie de Boxes	3 000 €	8 500 €
Azur Olympique Athlétisme	12 000 €	25 000 €
Cercle Athlétique de Paris / Charenton (football)	22 500 €	45 000 €
C.N.M. Natation-Water Polo (Cercle des Nageurs de la Marne)	18 000 €	36 500 €
Charenton Tennis de Table	12 500 €	26 000 €
Comité de Jumelage	1500 €	
Jumelage Allemagne	2 500 €	5 000 €
Jumelage Grande Bretagne	5 000 €	10 000 €
Jumelage Israël	3 000 €	11 000 €
Jumelage Italie	3 000 €	4 500 €
Saint-Charles de Charenton/Saint-Maurice Basket-Ball	30 000 €	81 000 €

24° - Attribution d'une subvention « Aide à la création » à l'association Musique de Notre Temps.

Rapporteur : Mme FRUAUT

Délibération n° 08/000213

Le Conseil Municipal a attribué, à l'unanimité, une subvention d'aide à la création à l'association Musique de Notre Temps pour la création « Enfances ». Le montant de cette subvention s'élève à 3 500 €. Monsieur le Maire ou son délégataire a été autorisé à signer la convention d'aide à la création avec cette association.

25° - Conventions d'objectifs entre la commune et les associations désignées ci-après : Saint-Charles de Charenton/St-Maurice Basket Ball, Charenton Tennis de Table, Cercle des nageurs de la Marne Natation-Water Polo, Cercle des nageurs de la Marne Volley Ball, Cercle Athlétique Paris-Charenton et Azur Olympique de Charenton (Athlétisme).

Rapporteur : M. GAILHAC

Délibération n° 08/000214

Le Conseil Municipal a autorisé, à la majorité, par 31 voix pour (Groupes Charenton Demain et Charenton en Mouvement) et 4 abstentions (Groupe Réunir pou Changer) Monsieur le Maire ou son délégataire à signer les conventions d'objectifs avec les associations suivantes :

- la Saint-Charles de Charenton/St-Maurice Basket Ball,
- le Charenton Tennis de Table,
- le Cercle des Nageurs de la Marne Natation-Water Polo,
- le Cercle des Nageurs de la Marne Volley Ball,
- le Cercle Athlétique Paris-Charenton,
- Azur Olympique Charenton (Athlétisme).

26° - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Amicale des Anciens Déportés de Bergen-Belsen partenariat avec le Cercle d'Etude de la Déportation et de la Shoah-Amicale d'Auschwitz.

Rapporteur : M. FAINTUCH

Délibération n° 08/000215

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 7 000 € à l'Amicale des Anciens Déportés de BERGEN-BEISEN sur les comptes de l'année 2008.

27° - Réactualisation des tarifs de locations des installations sportives.

Rapporteur : M. GAILHAC

Délibération n° 08/000216

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de fixer de nouveaux tarifs de location des installations sportives à compter du 1er janvier 2009.

28° - Réactualisation des tarifs et droits d'entrée piscine et fosse de plongée.

Rapporteur : M. GAILHAC

Délibération n° 08/000217

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de fixer de nouveaux tarifs et droits d'entrée piscine et fosse de plongée à compter du 1er janvier 2009.

29°- Tarifs applicables à la Résidence Jeanne d'Albret au 1er janvier 2009 concernant l'hébergement, la restauration et la lingerie.

Rapporteur : Mme FREYSZ

Délibération n° 08/000218

Le Conseil Municipal a fixé, à l'unanimité, les tarifs suivants au sein de la Résidence Jeanne d'Albret, applicable au 1er janvier 2009 :

1) Tarifs hébergement

- tarif mensuel studio (inchangé par rapport à 2008): 448,80 €
- tarif journalier pour la chambre d'hôte: 26,52 €

2) Tarifs restauration midi

- 2,41 € pour les personnes ayant des ressources inférieures ou égales à 661 €
- 4,37 € pour les personnes ayant des ressources supérieures à 661 € et inférieures ou égales à 829 €
- 6,07 € pour les personnes ayant des ressources supérieures à 829 € et inférieures ou égales à 975 €
- 7,78 € pour les personnes ayant des ressources supérieures à 975 €
- Suppléments
 - . vin ordinaire : 0,94 €
 - . vin Bordeaux : 1,12 €
- Repas invité: 8,67 €

3) Lingerie

- participation forfaitaire de 4,08 €

30° - « Contrat Enfance Jeunesse » : Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val de Marne la convention d'objectifs et de financement.

Rapporteur : M. MIROUDOT

Délibération n° 08/000219

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, les modalités du Contrat Enfance Jeunesse qui prend effet à compter du 1er janvier 2008 jusqu'au 31 décembre 2011.

Monsieur le Maire a été autorisé à signer la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val de Marne ainsi que l'ensemble des documents s'y rapportant.

31° - Tarifs applicables à la crèche familiale au 1er janvier 2009.**Rapporteur : Mme LEVY SETTTON****Délibération n° 08/000220**

Le Conseil Municipal a fixé, à la majorité, par 31 voix pour (Groupes Charenton Demain et Charenton en Mouvement) et 4 voix contre (Groupe Réunir pour Changer) la participation familiale à compter du 1er janvier 2009, comme suit :

Taille de la famille	Taux d'effort en % des ressources mensuelles
1 enfant	0.05 %
2 enfants	0.04 %
3 enfants	0.03 %
4 enfants et plus	0.02 %

32° - Tarifs applicables aux crèches collectives et structures multi-accueil au 1er janvier 2009.**Rapporteur : Mme LEVY SETTTON****Délibération n° 08/000221**

Le Conseil Municipal a fixé, à la majorité, par 31 voix pour (Groupes Charenton Demain et Charenton en Mouvement) et 4 voix contre (Groupe Réunir pour Changer) la participation familiale à compter du 1er janvier 2009, comme suit :

Taille de la famille	Taux d'effort en % des ressources mensuelles
1 enfant	0.06 %
2 enfants	0.05 %
3 enfants	0.04 %
4 enfants et plus	0.03 %

33° - Modifications des règlements de fonctionnement des crèches et des structures multi-accueil.**Rapporteur : Mme LEVY SETTTON****Délibération n° 08/000222**

Le Conseil Municipal a adopté, à l'unanimité, les règlements de fonctionnement des crèches collectives, de la crèche familiale et des structures multi-accueil.

34° - Subventions aux séjours éducatifs du secteur secondaire : modification des principes d'attribution et modalités de versement : année scolaire 2008/2009 et suivantes.**Rapporteur : Mme MAGNE****Délibération n° 08/000223**

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de fixer le principe d'attribution des subventions de la façon suivante :

- pour les séjours dont la participation familiale est comprise entre 20 € et 50 € par enfant : 15 € par élève.
- pour les séjours dont la participation familiale est comprise entre 51 et 100 € : 20 € par élève.
- pour les séjours dont la participation familiale se situe entre 101 et 228 € : 30 € par élève.
- pour les séjours dont la participation familiale est supérieure à 228 € : 46 € par élève.

35° - Modification du règlement intérieur des prestations péri-scolaires.**Rapporteur : Mme MAGNE****Délibération n° 08/000224**

Le Conseil Municipal a approuvé, à la majorité, par 31 voix pour (Groupes Charenton Demain et Charenton en Mouvement) et 4 abstentions le nouveau règlement intérieur des prestations péri-scolaires.

36° - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer une convention de mise à disposition de locaux scolaires avec le SESSAD afin d'organiser des activités éducatives et thérapeutiques.**Rapporteur : M. VAN DEN AKKER****Délibération n° 08/000225**

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition de locaux scolaires avec le SESSAD afin d'organiser des activités éducatives et thérapeutiques au sein de l'école élémentaire Valmy, 1 rue de Valmy à Charenton-le-Pont.

37° - Tarifs des concessions dans les cimetières communaux – année 2009.**Rapporteur : Mme LEHOUT****Délibération n° 08/000226**

Le Conseil Municipal a fixé, à l'unanimité, les tarifs des concessions dans les cimetières, à compter du 1er janvier 2009 :

CIMETIERE VALMY :

10 ans enfant	52,00 €
10 ans adulte	87,50 €
30 ans enfant	306,00 €
30 ans adulte	541,00 €
50 ans 2 m ²	1 295,00 €
de 2m ² à 4m ² , le m ²	1 295,00 €
Perpétuelle 2 m ²	5 610,00 €
de 2m ² à 4m ² , le m ²	5 610,00 €

CIMETIERE ANCIEN :

30 ans adulte	687,00 €
50 ans 2 m ²	2 757,00 €
de 2m ² à 4m ² , le m ²	2 757,00 €
Perpétuelle 2 m ²	6 087,00 €
de 2 m ² à 4 m ² , le m ²	6 087,00 €

CHAPELLE A RESTAURER

2 m ²	2 695,00 €
de 2m ² à 4m ² le m ²	2 695,00 €

COLUMBARIUM CIMETIERE VALMY :

30 ans	327,00 €
50 ans	910,00 €

COLUMBARIUMS CIMETIERE ANCIEN :

30 ans	424,00 €
50 ans	1 060,00 €

38° - Taxes et redevances funéraires dans les cimetières communaux – année 2009.**Rapporteur : Mme LEHOUT****Délibération n° 08/000227**

Le Conseil Municipal a fixé, à l'unanimité, les tarifs des taxes et redevances funéraires dans les cimetières communaux, à compter du 1er janvier 2009 :

I/ Redevance pour location d'une case de caveau provisoire :

Elle sera perçue :

- à l'entrée

- à la sortie

du caveau provisoire, la descente ou la remontée du cercueil étant effectués par les fossoyeurs

Elle est fixée à **17,70 €**En ce qui concerne le droit de séjour, il ne sera perçu qu'à partir du 8^{ème} jour.Il est fixé à **1,77 €****II/ Redevance pour tournage :**

Ces tournages devront être soumis à l'autorisation préalable du Maire, et donneront lieu à une redevance forfaitaire de

561,00 €**III/ Taxe d'inhumation :**

Cette taxe, de nature fiscale, sera perçue lors de chaque inhumation.

Elle est fixée à **67,30 €**

Elle ne sera pas perçue dans le cas d'une inhumation d'un enfant mineur.

IV/ Vacation de Police :

Le taux de la vacation de police à verser par les familles est fixée à

7,70 €**Fin de séance : 21 h 35**